



---

*Conditions d'annulation en situation de Covid-19*

---

En raison de la pandémie de Covid-19 toujours présente, nous assouplissons nos conditions d'annulation selon les modalités suivantes :

-Remboursement du séjour si le camping est contraint à une fermeture administrative de ne pas accueillir de public.

-Délivrance d'un avoir du montant du séjour ou report des dates du séjour si le client est dans l'incapacité d'accéder au camping, du fait de la fermeture des frontières, de la limitation administrative des déplacements ou si un des participants au séjour était touché par la Covid-19, et alors que le camping est autorisé à recevoir sa clientèle.

*Mise à jour 12 février 2021*